



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa  
N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/04/2022

Dossier complet le :

10/05/2022

N° d'enregistrement :

2022-6095

### 1. Intitulé du projet

O'TEL PARK

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS OCEANO LOISIRS

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

M. THIBAUD Mickaël

PDG

RCS / SIRET

4 | 3 | 7 | 7 | 1 | 0 | 1 | 5 | 5 | 0 | 0 | 0 | 5 | 5

Forme juridique SAS

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)</i>
42.a) Terrains de camping et caravaneage. a) Terrains de camping et de caravaneage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitat légers de loisirs.	Création d'un site d'hôtellerie de plein-air de 100 unités (55 HLL et 45 roulettes) avec des bâtiments de service nécessaires pour répondre aux besoins de la clientèle.  IOTA 2.1.5.0 - Déclaration : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol dont la surface totale du projet augmentée de la surface du bassin intercepté est supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à créer un site d'hôtellerie de plein-air, O'TEL PARK, permettant de compléter l'offre du groupe OCEANO LOISIRS avec ses deux parcs d'activités : O'FUN PARK en limite Nord du site et O'GLISS PARK à 2,8 km au Sud. Il consiste à implanter 100 unités sur le site du Bois Lambert : 55 HLL (Habitations Légères de Loisirs) et 45 roulettes mobiles.

Des bâtiments seront créés pour permettre d'apporter tous les services nécessaires au fonctionnement du projet (salle de réception, bar/snack, terrasse ...).

L'ensemble du projet sera réalisé avec des végétaux et des matériaux locaux afin de s'insérer au mieux dans ce site naturel et de le préserver au maximum.

Les voiries seront empierrées et le site paysagé par des massifs végétalisés, des endroits de prairie et de gazon et par la création d'un étang.

Le projet sera accompagné de la création d'un réseau de collecte des eaux usées adapté pour l'ensemble du site pour les acheminer vers la STEP de Moutiers-les-Mauxfaits mais également d'un ensemble d'ouvrages de stockage / infiltration / régulation des eaux pluviales.

## **4.2 Objectifs du projet**

Cette demande a pour but de créer un site d'hôtellerie de plein-air pouvant accueillir 100 unités comme le prévoit le PLU de la commune du Bernard.

L'aménagement proposé permet de développer l'accueil et le logement des touristes intéressés par les activités de loisirs proposées aux alentours en proposant une offre variée d'hébergements et de services associés.

Pour pérenniser l'activité, le but est de rendre le camping louable dès l'ouverture des parcs d'activités (soit de avril à septembre) en diversifiant les services (location d'hébergements, location de salle, espace snack/bar, terrasse, espace pique-nique, étang et prairie de détente). Au-delà du projet personnel, cela va ainsi créer des emplois saisonniers et augmenter le potentiel et l'attrait touristique de la commune, ainsi que de la Vendée et de la région.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le projet se fera sur 6 mois à partir de Octobre 2022.

L'accès à ce chantier se fera via la voie existante desservant le parc d'activités O'FUN PARK, le long de la RD2747.

L'aménagement de ces parcelles prévoit :

- L'installation de 100 unités : 55 Habitations Légères de Loisirs (fixes) et 45 roulettes mobiles.
- La création de bâtiments pour répondre aux besoins de l'hôtellerie de plein-air :
  - Cuisine bar / snack
  - Terrasse couverte et extérieure
  - Espace de pique-nique et de détente
  - Espace de stockage
- Des aménagements paysagers pour délimiter les emplacements : prairie, gazon, massif végétalisé ; ainsi qu'un étang d'agrément avec une prairie de détente
- La création de cheminements et de voies de circulation pour la desserte des emplacements exclusivement piétonne ainsi que des stationnements à l'entrée du site, le tout en empierrage
- La mise en place des réseaux divers pour la viabilisation des emplacements
- L'aménagement de l'extérieur des espaces collectifs
- La création d'une conduite de raccordement (DN 100 estimé) des eaux usées produites sur le site à la STEP de Moutiers-les-Mauxfaits sur environ 1,2 km répartis sur domaines privés et publics.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La phase d'exploitation sera à usage d'hôtellerie de plein-air avec une salle de réception et espace de restauration associé.

L'accès se fera par la voie existante au parc d'activités O'FUN PARK, desservie le long de la RD2747. L'accès aux hébergements se fera par le réseau de voirie piétonne. Des stationnements seront disponibles au niveau de l'entrée du site.

Il est prévu que le site soit ouvert en parallèle de l'ouverture des deux parcs d'activités du groupe soit d'avril à septembre, afin d'accueillir et de pouvoir loger sur des courts-séjours leur clientèle.

Il sera également possible de louer la salle de réception toute l'année suivant la demande.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Formulaire simplifié de l'évaluation des incidences Natura 2000 (Annexe n°7).
- Dossier de déclaration loi sur l'eau pour rejet des eaux pluviales (Annexe n°8).
- Permis d'aménager (extrait du futur permis à déposer en Annexe n°9)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeur caractéristique	Valeur(s)
Emprise totale du projet	34 542 m <sup>2</sup> soit 3,5 ha
Bâtiments (existants et futurs emplacements)	3 717 m <sup>2</sup>
Voirie imperméable type empierrée	12 730 m <sup>2</sup>
Terrasse en bois sur empierrement	350 m <sup>2</sup>
Espaces verts	17 245 m <sup>2</sup>
Etang	500 m <sup>2</sup>
Nombre d'emplacements total après travaux	100

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

O' TEL PARK  
Le Bois Lambert  
85540 LE BERNARD

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 ° 25' 10" 250 Lat. 4 ° 28' 49" 930

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),  
10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ " .. Lat. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ " .. Lat. \_\_\_\_ ° \_\_\_\_ ' \_\_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

**Le projet se situe-t-il :**

**Oui      Non**

**Lequel/Laquelle ?**

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche est la ZNIEFF II "BOCAGE A CHENETAUZIN ENTRE LES SABLES D'OLONNE ET LA ROCHE-SUR-YON" (n°520005733) à 2,7 km à l'Ouest du site du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZZAUP AC4 regroupant les anciennes SUP des Deux menhirs du Plessis, Dolmen dit de la Cour du Breuil, Dolmen dit de la Frébouchère, Dolmen dit de la Pierre-Folle-du-Plessis-du-Bernard, Eglise, Tour gallo-romaine ; est située en limite Sud de l'emprise du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les inventaires communaux réalisés par la commune en 2012 ainsi que les investigations de terrains réalisées le 15 mars 2022, n'ont permis d'identifier aucune zone humide sur la zone d'étude (Annexe n°10).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du bassin du Marais Poitevin, dans lequel est localisé notre zone d'étude, est identifié en ZRE pour ses eaux superficielles et souterraines.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones les plus proches sont la ZSC et ZPS "MARAIS POITEVIN" (n°FR5200659 et FR5410100) à 4,6 km au Sud du site du projet. Un formulaire d'évaluation simplifiée d'incidences Natura 2000 (Annexe n°7) a été déposé à la DDTM Vendée pour instruction conjointe avec le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (Annexe n°8).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélevements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Aucun prélevement sur le milieu naturel ne sera créé. Le site sera raccordé au réseau d'alimentation d'eau potable de la commune via une extension du réseau existant.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Lors des travaux de terrassement , les terres existantes seront réparties. Il n'y aura aucun apport ou évacuation des terres.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En l'absence d'espaces protégés et /ou remarquables sur le site, de corridor écologique identifié, le projet n'a pas d'incidences particulières car il se situe sur des parcelles déjà exploitées (ancienne zone de culture pour partie et parking enherbé pour l'autre) qui présentent un faible potentiel écologique (Annexe n°11). Tout sera mis en œuvre pour préserver la biodiversité au maximum lors des phases chantier et exploitation, des aménagements d'espaces verts et un étang sont prévus. Ces incidences et mesures sont détaillées dans le dossier loi sur l'eau (Annexe n°8).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier se situe en dehors des zones Natura 2000 (Annexe n°7). Des nuisances sonores risquent d'avoir lieu lors de la phase travaux pour les espèces animales. Le risque de perturber les espèces dans leurs fonctions vitales est faible. Il n'existe aucun risque de détruire les habitats classés. Ces incidences et mesures sont détaillées dans le dossier loi sur l'eau (Annexe n°8). Un pré-diagnostic faune a été établi par la LPO (Annexe n°11).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide identifiée et donc impactée sur le site d'étude (Annexe n°10).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place des différentes composantes du projet (hébergements, voiries, parkings, zone de services ...) engendre une consommation de près de 35 000 m <sup>2</sup> d'espaces naturels (déjà exploités par un site de prairie cultivée en partie, de zone de réception et d'un parking). Des aménagements paysagers seront réalisés : zones de prairie et de gazons, massifs végétalisés. Le détail des aménagements prévus se trouve en Annexe n°9.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque météorologique. Risque moyen à faible de retrait -gonflement des argiles. Risque sismique modéré (aléa 3). Dans le PAPI "Bassin du Lay Aval" (44DREAL20130005) pour les aléas "Inondation par submersion marine".
Nuisances	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les eaux usées seront collectées et envoyées vers la station d'épuration de Moutiers-les-Mauxfaits située à 1 km au Nord du site d'étude. Cette STEP est suffisamment dimensionnée pour accueillir la charge supplémentaire du futur site d'hôtellerie (discussions en cours avec la communauté de communes pour un raccordement sur le réseau Annexe n° 12).
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pollution accidentelle des eaux.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création du site engendrera peu de trafic supplémentaire, les hébergements étant destinées à la clientèle des deux parcs existants. Les voitures des usagés seront stationnées à l'entrée du site sur une zone dédiée. Le reste du site étant exclusivement piéton tout en permettant l'accès aux hébergements pour les véhicules de secours.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les emplacements ne seront pas source de bruit. Le site est par ailleurs isolé dans son environnement, la plus proche habitation est située à plus de 350 m.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruit lié à la circulation des véhicules pour arriver et repartir du site.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site engendrera des émissions lumineuses liées aux résidences. L'éclairage sera réduit au maximum sur les voies de circulation piétonne et carrossable, et adapté aux espèces faunistiques pour limiter la pollution lumineuse et l'impact du projet sur la trame noire (utilisation de lumière orangées, candélabres orientés vers le sol....).
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Indirectement par la circulation des véhicules des clients.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'imperméabilisation du site générera une augmentation des ruissellements des eaux pluviales. Un système de gestion par stockage / infiltration / régulation sera mis en place à l'échelle du site (Annexe n°13). Un dossier de déclaration loi sur l'eau a été déposé auprès de la DDTM 85 pour la rubrique "Rejet d'eau pluviale sur une surface comprise entre 1 et 20 ha" (Annexe n°8).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des eaux usées qui seront envoyées pour traitement vers la station de Moutiers-les-Mauxfaits (plan du réseau de la STEP Annexe n° 12).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets ménagers : organisation interne sur site pour la collecte et le tri des déchets (zone de local poubelles à l'entrée).

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'insertion paysagère des locatifs sera optimale car il est prévu des pignons vitrés et des bardage bois, tout en étant inséré dans la végétation.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La prairie est amenée à disparaître pour la faisabilité du projet . Le lien entre la forêt, la prairie et l'étang créé se fera grâce à de la végétation locale et entretenu avec une gestion différenciée pour être en cohérence avec la faune et la flore existante.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### **6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet ne présente pas d'effets négatifs notables sur l'environnement.

Il s'intégrera au mieux dans la nature environnante en préservant au maximum la végétation qui peut l'être tout en la renforçant par l'installation d'arbres, de haies et de massifs avec des essences exclusivement locales. Les hébergements seront également réalisés dans une vision d'insertion paysagère. Un des objectifs principal est de mettre en valeur le patrimoine naturel du site.

En phase travaux, toutes les mesures seront prises afin de protéger le site (utilisation des voies existantes, base travaux en dehors des espaces sensibles, balisage, sensibilisation des intervenants).

Toutes les eaux usées du site extension seront envoyées puis traitées dans la station de Moutiers-les-Mauxfaits. Les eaux pluviales seront gérées dans des ouvrages dédiés à l'échelle du site.

L'ensemble des mesures d'évitements et de réduction est présenté dans le dossier loi sur l'eau (Annexe n°8).

#### **7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette demande d'examen au cas par cas concerne donc une création d'un site d'hôtellerie de plein-air avec services associés. Le site prévu ne présente pas d'intérêt particulier. Le projet n'a pas d'incidences environnementales négatives mais permettra au contraire de renforcer la végétation locale.

Le volet eaux pluviales a été traité dans un dossier de déclaration loi sur l'eau.

Ces éléments font que le porteur de projet estime que ce projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

#### **8. Annexes**

##### **8.1 Annexes obligatoires**

	<b>Objet</b>	
<b>1</b>	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>2</b>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>3</b>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>4</b>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>5</b>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>6</b>	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n° 7 : Formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000 complété [AGGRA Concept, Avril 2022]
Annexe n°8 : Dossier de déclaration loi sur l'eau déposé à la DDTM Vendée [AGGRA Concept, Avril 2022]
Annexe n°9 : Carnet de détails [Jardins d'ART HOME, Avril 2022]
Annexe n°10 : Localisation des sondages pédologiques, coupes et photographies associées [AGGRA Concept, 15/03/2022]
Annexe n°11 : Synthèse des données naturalistes, avis et recommandations [LPO Vendée, Mars 2022]
Annexe n°12 : Plan du réseau de la STEP de Moutiers-les-Mauxfaits [Vendée Grand Littoral, Mars 2022]
Annexe n°13 : Localisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales à l'échelle du site [AGGRA Concept & ATDG, Avril 2022]

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Le Bernard

le,

09/05/2022

Signature

